

Décision n° 2021-296 du 18/08/2021 - Désignation d'une inspectrice de l'ANSM (PARIS Meriem)

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;
VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est désignée en qualité d'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Madame Meriem PARIS, docteure ès sciences - génie biologique

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 18 août 2021

Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe
Chargée des opérations